

Une Autre Voix

Le bulletin d'information de

le 49-3,
c'est de la brutalité,
un déni de
démocratie !
(F. Hollande - 2006)



Édito

HARA KIRI

Dans tous les sites les salariés demandent l'unité syndicale. Ils ne comprennent pas que face à la destruction sociale que nous subissons, les syndicats n'arrivent pas à s'entendre.

A la CGT, nous partageons ce point de vue et essayons en permanence de la réaliser malgré les difficultés.

- Contre la loi travail, ce sont avec des appels communs CGT/FO que les grèves et les manifestations sont organisées.
- Contre la note de service sur les visites médicales, avec des interventions des syndicats CGT et FO, la direction de l'Urssaf Paca est revenue sur ses positions

Actuellement, l'unité syndicale est la seule voie pour faire reculer nos dirigeants.

Alors, que s'est-il passé le 21 avril à Marseille ?

Ce jour là, l'ensemble des représentants CGT et FO que vous avez élus aux dernières élections de 2014 étaient convoqués par la direction pour renouveler les membres du CHSCT (comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail).

Soucieux d'unité syndicale, les élus CGT ont proposé un vote unitaire et démocratique de l'ensemble des syndicats reprenant le résultat des élections de 2014, c'est à dire : CGT : 30 % / FO : 70 %.

Résultat du scrutin : FO a refusé toute unité et a exclu la CGT d'Avignon, Marseille et Toulon.

Seul FO Nice a accepté une représentante CGT : Clothilde Billy.

A Digne et Gap, ce sont les DP qui font office.

Cette attitude inqualifiable va totalement à l'encontre de la démocratie, des attentes et des intérêts du personnel !

C'est dans leur logique d'exclusion de la CGT comme c'est le cas de la gestion du comité d'entreprise.

Finalement, la direction peut être tranquille, ce n'est pas le CHSCT qui lui posera beaucoup de problème ...

« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. »

Henri Krasucki



« Un incendie a eu lieu dans un local informatique endommageant ainsi un onduleur. Au lendemain du lundi de Pâques, le personnel arrive et découvre qu'il n'est pas possible de travailler car l'informatique est hors service. Il aura fallu attendre aux alentours de 9 h30 et suite à un appel de la Direction pour que l'on nous invite gentiment à repartir chez nous invoquant la fermeture de l'organisme.

Nous n'avons pu revenir que le lendemain après midi, se tenant mutuellement au courant, pour retrouver notre poste de travail. Cet incident, ressemblant fortement à un chômage technique, indépendant de notre volonté, nous a coûté à chacun deux demi-journées de RTT + un ticket resto, la direction nous offrant généreusement la 1^{er} demi-journée. Autant dire que, pour la direction, la solution au problème, a vite été trouvée ...

Pour les agents n'ayant pas de RTT, la direction a trouvé une échappatoire : soit la récupération sur du boni, soit la pose d'un congé. Le summum a été atteint pour un agent n'ayant plus de congé 2015 et qui a donc posé par l'anticipation un congé 2016. »

Ce type de situation avait été évoqué lors de la négociation sur l'aménagement du temps de travail. Si la direction avait prévu 2 jours de RTT dont elle pouvait imposer les jours de pose, nous avons demandé qu'elle attribue des jours de congés exceptionnels pour les agents n'ayant pas de RTT.

Nous avons eu une réponse vague et fourre tout : « ce sera vu au cas par cas ». On voit ce que l'étude donne : c'est le salarié qui n'est pas responsable qui est pénalisé.

C'est ce type de zone d'ombre du protocole qui a motivé le fait que nous ne l'avons pas signé en 2014.

Nous saisissons la direction à nouveau.



Union Syndicale CGT des Employés
et Cadres de l'Urssaf Paca



Mme COUDERC

Directrice régionale adjointe de l'URSSAF PACA

Objet : site de Digne

Marseille, le 11/05/2016

Madame la directrice adjointe,

Le 4 avril, nous vous avons adressé un mail concernant la panne informatique sur le site de Digne. Celui-ci avait pour objet de demander l'attribution d'un jour de congé exceptionnel pour les agents n'ayant pas de RTT.

Ce mail faisait suite à l'information donnée en comité d'entreprise où n'avaient pas été évoqués les cas particuliers.

A ce jour, aucune réponse ne nous a été adressée.

Par contre nous avons appris que sur les 3 demi-journées non travaillées, une a été accordée par la direction, les deux autres étant à prendre sur les RTT. Pour les agents n'en bénéficiant pas, les 2 demi-journées seront prises soit sur le boni, soit sur leur congé annuel.

Si la direction à, selon le code du travail, la maîtrise des congés, il n'en demeure pas moins que certaines règles sont incontournables.

Le fait d'imposer la pose de congé annuel ou la prise de boni à une date fixe est certes prévu par le code du travail mais répond à des règles précises et les modalités doivent être définies par la convention collective ou un accord collectif.

Or, rien n'est prévu dans les textes nous concernant.

Nous considérons donc que les directives que vous avez donné concernant l'obligation de poser du boni ou un jour de congé n'est pas conforme à la législation.

Compte tenu du peu de personne concernée, nous vous demandons de revoir votre position.

Veillez agréer, Madame la directrice régionale adjointe, l'expression de nos salutations distinguées.

Les délégués syndicaux CGT

DEVILLELE Laurence

POIREL Philippe

MACINA Jean-Luc

Un syndiqué de Marseille nous demande de publier cette lettre que « Nuit Debout » a adressé à la CGT. Si vous souhaitez lui répondre, envoyez vos messages à cgt.urpaca@yahoo.fr, nous lui transmettrons.

« Camarades de la CGT,

Votre congrès se tient dans un contexte exceptionnel, celui d'un moment charnière pour les droits des travailleurs en France. Ils subissent des attaques sans précédent de la part d'un gouvernement PS dont on attendait justement qu'il en finisse avec la politique de Sarkozy. Cela s'accompagne d'une dérive autoritaire avec le prolongement de l'état d'urgence qui est utilisé contre les mouvements sociaux. Cette trahison inédite appelle à une forte réaction.

La CGT joue, dans un tel contexte, un rôle incontournable : c'est la plus grande centrale syndicale en France, et ce parce qu'elle est celle qui a le mieux incarné les aspirations des travailleurs en France pour une société sans exploitation, ce fut notamment le cas en 1936 et en mai 68. Vous avez donc le pouvoir de donner toute sa force à un mouvement social.

Le mouvement social contre la loi El Khomri nous donne une occasion historique : Nuit Debout en est l'émanation directe, pour permettre la convergence des luttes et nous réapproprié la politique qui nous a été confisquée par une poignée de professionnels. C'est un espoir sans précédents pour abattre le néolibéralisme. Il faut obtenir le retrait de cette attaque odieuse contre les salariés et les chômeurs. Il serait impensable de ne pas jeter toutes nos forces dans la bataille de façon unie en un tel moment.

Or une seule méthode nous permettra d'y parvenir : la grève générale reconductible, qui laissera au gouvernement le choix entre plier ou sombrer dans une France paralysée, là où il n'a qu'à attendre que les mouvements ponctuels s'épuisent. Il faut aller jusqu'au bout, ne pas refaire l'erreur de 2010 avec la réforme des retraites. A condition d'en être consciente, la CGT peut participer à quelque chose d'historique qui sonnera le glas des trahisons politiciennes contre les travailleurs.

La CGT est un grand syndicat, qui a un grand rôle à jouer en cette occasion historique : camarades, nous espérons que vous serez avec nous dans cette lutte et que nous triompherons ensemble.

Nuit debout Lyon,
Le 20/04/2016 »

INSPECTEURS DU RECOUVREMENT ARTICLE 32 ET ARTICLE 23

Vous n'êtes pas sans savoir que nous menons nous aussi sur Toulon une action collective prud'homale pour revendiquer le paiement des articles 23 et 32.

Le jugement vient de tomber. Nous avons perdu sur toute la ligne ... Le collège prud'homal s'est réuni et a "botté " en touche, se contentant de citer les derniers arrêts de cour de cassation en faveur de l'employeur sans revenir sur le fond.

Nous allons nous réunir bientôt pour savoir si nous allons en appel, ce qui est très probable. Nous pensons déjà à la cour européenne pour une action en discrimination.

Le combat continue !

Gardien de la paix au renseignement territorial, secrétaire général de la CGT police, Alexandre Langlois dénonce une volonté délibérée de « dégoûter les manifestants ». Il raconte les coulisses des violences.

Comment analysez-vous les violences policières qui ont marqué les dernières manifestations contre la loi El Khomri ?

Alexandre Langlois - *Tout est mis en place pour que les manifestations dégénèrent. Côté renseignement, on constate depuis une dizaine d'années une double évolution, avec des manifestants beaucoup plus pacifiques qu'avant, mais des casseurs toujours plus violents, organisés de manière quasi paramilitaire. Certains de ces groupes sont identifiés avant qu'ils intègrent les manifestations. Mais aucune consigne n'est donnée pour les interpeller en amont.*

Vous parlez d'une « volonté délibérée » que les manifestations dégénèrent. Comment cela se traduit-il pour vous, sur le terrain ?

Alexandre Langlois - *Prenons l'exemple du 9 avril. En fin de journée, nous savons qu'un groupe de casseurs dangereux vient d'arriver gare du Nord pour aller perturber Nuit debout, à République. Une compagnie de CRS se trouve sur leur passage, prête à intervenir. Mais l'ordre leur est donné par la préfecture de se pousser dans une rue adjacente ! Les collègues leur signalent l'imminence de l'arrivée du groupe de casseurs. Mais ordre leur est confirmé de les laisser gagner place de la République, avec les conséquences que l'on connaît ! Par contre, quand il s'est agi d'aller protéger le domicile privé de Manuel Valls, ce soir-là, cette fois les ordres ont été clairs...*

Au-delà des casseurs, comment expliquez-vous les ruptures de cortèges, l'usage systématique de gaz lacrymogènes, voire les brutalités policières gratuites ?

Alexandre Langlois - *C'est important de rappeler que, dans les manifestations, tous les collègues sur le terrain n'interviennent que sur ordre. Si certaines, comme le 1^{er} Mai, se terminent en « souricière » place de la Nation, c'est que l'ordre en a été donné. Le message qui est passé, c'est « casseurs venez, vous pourrez agir en toute impunité, et manifestants ne venez plus avec vos enfants, car c'est dangereux pour vous ». Et à la fin de la journée, les médias ne parlent que des violences, et surtout plus des raisons pour lesquelles les citoyens manifestent. Le pouvoir politique instrumentalise la police, qui sert de bouc émissaire. Cela permet au gouvernement de faire diversion.*

Comment les policiers vivent-ils cette situation ?

Alexandre Langlois - *Nous sommes épuisés. Les collègues souffrent d'une perte de sens de leur métier. Aujourd'hui, on leur demande du rendement statistique et d'exécuter des ordres qu'ils jugent incompréhensibles ou injustes. La police est déshumanisée. On compte un suicide en moyenne par semaine dans notre profession. À la CGT police, nous défendons l'idée d'une force publique à l'usage du peuple, celle de la déclaration des droits de l'homme de 1789, une « force pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ».*



SOCIÉTÉ

Nouveau livre de Bernard Thibault, ancien secrétaire confédéral de la CGT



Si pendant plusieurs décennies le "progrès social" s'est illustré par une avancée des droits, des libertés et des conditions matérielles pour les travailleurs, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le chômage augmente, 40% des travailleurs dans le monde n'ont pas de contrat de travail, des dizaines de millions d'enfants sont contraints de travailler. Près d'un milliard et demi de personnes vivent avec moins de 4,50 euros par jour, 70% de la population mondiale n'a pas de système de protection sociale, le droit de grève et les libertés syndicales sont loin d'être un droit universel...

En Europe, les droits sociaux sont fréquemment présentés comme des "privilèges" d'un autre temps. La version néolibérale de la mondialisation a fait de la concurrence un absolu qui s'est étendu à la planète entière. Les dégâts humains de cette véritable guerre sociale mondiale sont énormes. Pourquoi cette situation ? Quelles en sont les origines, qui en est responsable et comment peut-on en sortir ? Ancien secrétaire général de la CGT et désormais membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), Bernard Thibault dénonce dans cet ouvrage ce culte du moindre coût qui sacrifie les salariés du monde sur l'autel de la concurrence.

La solution à cette dérive ne peut pas être le repli sur soi nationaliste mais la promotion de l'égalité des êtres humains par l'adoption dans les divers pays du monde de normes protectrices et élevées tant en termes de rémunération que de conditions de travail. En indiquant comment ces normes et l'Organisation internationale du travail peuvent devenir un levier pour faire progresser les droits sociaux partout dans le monde, Bernard Thibault ouvre un chemin : les travailleurs et leurs syndicats ont des atouts pour sortir de la guerre sociale mondiale en s'unissant et en construisant un monde guidé par le respect des droits.

Extrait d'une déclaration à Médiapart

"Si, comme le martèlent le patronat et le gouvernement français, le code du travail était facteur de chômage, les pays où il est inexistant - et ils sont nombreux, puisqu'un travailleur sur deux n'a pas de contrat dans le monde - connaîtraient le plein emploi. Non ! Là où les droits sociaux sont les moins élaborés, c'est la précarité et la misère extrême qui dominent."

UN PEU D'HISTOIRE

La fête des mères

Chaque année à la fin du mois mai, c'est la fête des mamans. Savez-vous d'où vient cette date si particulière ?

Ses origines ne sont pas forcément celles que l'on croit ... Cette célébration, qui n'est pas liée à la tradition catholique, doit son existence à la promotion des politiques familiales et natalistes qui ont été mises en place en France depuis le début du XX^e siècle.

Mais ce type de célébration de la maternité existe sous diverses formes dès l'Antiquité. Les premiers cultes en direction des mamans remonteraient à la Grèce antique.

Au printemps, on honorait Rhéa, titan féminine, fille de Gaïa (la Terre), d'Ouranos (le Ciel) et mère de Zeus et Poséidon. Une tradition qui se poursuit à l'époque romaine, où Rhéa devient Cybèle. Les célébrations d'Hilaria se déroulaient le 25 mars, et les réjouissances incluaient notamment des processions et des amusements.

En 1806, Napoléon aurait envisagé la création d'une fête rendant hommage aux mères au printemps, moment de renaissance de la nature. Sans que l'on ne sache pourquoi, l'idée aurait été abandonnée. En France, c'est le régime de Vichy qui introduit définitivement la fête des mères dans le calendrier et accompagne ce mouvement d'une vaste opération faisant l'apologie de valeurs supposées traditionnelles autour du triptyque "Travail, famille, patrie".

La propagande s'adresse aux mères de famille : "Mamans, la femme coquette, sans enfants n'a pas de place dans la cité, c'est une inutile. La mère de famille y a son rôle parce qu'elle est compétente, c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, un honnête homme".

Après la Seconde guerre mondiale, la fête des mères n'est pas abandonnée. Aujourd'hui, c'est une loi de 1950 qui ancre la fête des mères dans le calendrier (dernier dimanche du mois de mai).

Plus de quatre familles sur cinq déclarent célébrer cet événement en offrant un cadeau à une maman.

ALORS BONNE FÊTE AUX MAMANS